



## Vol a l'étalage pour 6 euros environs

Par la flo, le 15/04/2008 à 19:06

bonjour à tous, je suis majeur et il y a un mois j'ai volé une reliure (dans un paquet de 4 qui coutait 6 euros le tout a peu près), je me suis fait prendre, les vigiles m'ont amenés dans une salle pour remplir des papiers et j'ai tout payé.

hier, j'ai reçu un courrier du délégué au procureur de la république me rappelant mon délit. dans ce courrier il me demande de renvoyer un récipicé montrant que j'ai bien compris. aparement ce n'est qu'un rappel.

je voulais savoir, est-ce que ça va être inscrit sur mon casier judiciaire?

et, si oui, est-ce que ce "délict" serait visible par mes futures employeurs??

je voudrais rajouté que c'était bien la première et la dernière fois, trop la trouille!!!!!!